



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **1^{er} avril 2019**, à 19h30, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Gilles Marchand, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers Siège # 2 M. Marc Bédard
Siège # 4 M. Nicolas Dufresne
Siège # 5 M Mathieu Malenfant Siège # 6 Mme Patricia Hamel

Siège # 3 Mme Sylvie Gélinas, était absente de cette séance.

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Gilles Marchand, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

1^{er} avril 2019

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2019 ;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2019 ;
6. Rapport des comités ;
7. Suivi au procès-verbal :
 - Proclamer la semaine du bénévolat ;
 - Brunch du 14 avril;
8. Présentation et adoption des comptes payés et à payer ;
9. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2018, Comité 12-18 ;
10. Paiement de la quote-part MRC D'ARTHABASKA 3^e versement 2019 au montant de 39 831.00 \$;



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

11. Autoriser le paiement de la facture du MTQ, pour travaux exécutés, au montant de 1 810.86 \$ taxes incluses ;
12. Adoption du règlement 324-2019 concernant la zone inondable au plan d'urbanisme ;
13. Adoption du règlement 325-2019 modification au règlement de zonage pour la zone inondable ;
14. Autoriser le paiement de la facture de déneigement pour la toiture du centre Bieler, au montant de 3 960.89 \$ taxes incluses ;
15. Autoriser le paiement à trappeur expert, pour services rendus, au montant 1 169.30 \$ taxes incluses ;
16. Autoriser l'achat d'une banque d'heure à Infotech ;
17. Mandater la firme EXP afin de préparer l'argumentaire pour la modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska ;
18. Déposer une demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska suite aux exigences de la C.P.T.A.Q pour les 11 portes à l'hectare ;
19. C.P.T.A.Q, Alinéation des lots 4 477 759 et 4 477 758 d'une superficie approximative de 65,05 hectares ;
20. Autoriser le paiement des factures pour les travaux de voirie effectués par JP Boivin, au montant de 2 120.72 \$ taxes incluses ;
21. Autoriser le remboursement de frais pour le défi 5/30, au comité des loisirs, au montant de 500.00 \$;
22. Autoriser l'inscription de l'inspectrice municipale au congrès de la COMBEQ ;
23. Correspondance ;
24. Varia ;
25. Période de questions ;
26. Levée de l'assemblée ;

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2019-04-001)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2019-04-002)
N° de résolution
ou annotation

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-04-003)

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2019

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2019 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-04-004)

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2019

Il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2019 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Rapport des comités

- **MAE** : Politique familiale avance bien, une réunion aura lieu le 13 avril 2019 ;
- **CIC** : AGA aura lieu le 3 avril ;
- **Pompier** : La réunion est prévue pour le 23 avril 2019 ;
- **MRC** : Il y a eu une restructuration au niveau des comités internes et externes, préparation des travaux dans les cours d'eau pour l'été 2019 ;
- **Bibliothèque** : Lancement le 13 avril à 13h30, nouveaux livres disponibles à la bibliothèque ;
- **Loisirs** : Défi 5/30, Rencontre le 9 avril ;

7. Suivi au procès-verbal

- Proclamer la semaine du bénévolat : Monsieur le maire fait la lecture de la proclamation qui est disponible sur le site internet. Semaine du 7 au 13 avril.
- Brunch du 14 avril : le député M. Alain Rayes sera présent et le vélo smoothie sera disponible pour sensibiliser les gens à une nutrition saine dans le cadre du défi 5/30.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2019-04-005)

N° de résolution
ou annotation

8. Présentation et adoption des comptes payés et à payer

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu d'approuver la présente liste des comptes à payer du 1 avril 2019 et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DP - (2019-04-006)

9. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2018, Comité 12-18

Monsieur le maire fait acte de déposer les états financiers au 31 décembre 2018 du comité 12-18.

(019-04-007)

10. Paiement de la quote-part MRC d'ARTHABASKA 3^e versement 2019 au montant de 39 831.00 \$

Il est proposé par la conseillère, Mme Patricia Hamel, et résolu d'autoriser le paiement de la quote-part à la MRC d'Arthabaska, au montant de 39 831.00 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-04-008)

11. Autoriser le paiement de la facture du MTQ, pour travaux exécutés, au montant de 1 810.86 \$ taxes incluses

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

Attendu que les travaux sont situés sur l'emprise de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Patricia Hamel, et résolu d'autoriser le paiement de la facture du MTQ, pour les travaux exécutés, au montant de 1 810.86 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-04-009)

12. Adoption du règlement 324-2019 concernant la zone inondable au plan d'urbanisme

RÈGLEMENT N° 324-2019
amendant le plan d'urbanisme n° 193
de la Municipalité de Saint-Louis-de-
Blandford

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a adopté le plan d'urbanisme n° 193 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a le pouvoir en vertu de la Loi, de modifier son plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement 383 modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement ;



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

CONSIDÉRANT QUE le règlement 383 met à jour une partie de la délimitation de la zone inondable de la rivière Bécancour sur le lot 4 478 497 du cadastre du Québec en y déterminant une nouvelle limite de zone inondable 0-100 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer un règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au plan d'urbanisme permettront la concordance au schéma d'aménagement et de développement ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller M. Nicolas Dufresne à la séance régulière du 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 1^{er} avril 2019 à 19h16 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne et résolu unanimement que le présent règlement portant le numéro 324-2019 soit adopté et est ordonné et statué comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2


Le plan « Concept d'aménagement et affectation du sol » no U01 faisant partie intégrante du plan d'urbanisme numéro 193 est modifié. La modification est la suivante :

- Une partie de la limite de la zone inondable de la rivière Bécancour sur le lot 4 478 497 du cadastre du Québec est modifiée, le tout tel qu'illustré au plan à l'annexe 1 du présent règlement.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Gilles Marchand
Maire


Julie Galarneau
Directrice générale



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2019-04-010)
N° de résolution
ou annotation

13 Adoption du règlement 325-2019 modification au règlement de zonage pour la zone inondable

RÈGLEMENT N° 325-2019 amendant le règlement de zonage n° 194 de la Municipalité-de Saint-Louis-de-Blandford

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a adopté le règlement de zonage n° 194 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a le pouvoir, en vertu de la Loi, de modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement 383 modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 383 met à jour une partie de la délimitation de la zone inondable de la rivière Bécancour sur le lot 4 478 497 du cadastre du Québec en y déterminant une nouvelle limite de zone inondable 0-100 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer un règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au plan d'urbanisme permettront la concordance au schéma d'aménagement et de développement ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance ordinaire du février 2019 par la conseillère Mme Patricia Hamel ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 1^{er} avril 2019 à 19h16 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel et résolu unanimement que le présent règlement portant le numéro 325-2019 soit adopté et est ordonné et statué comme suit :

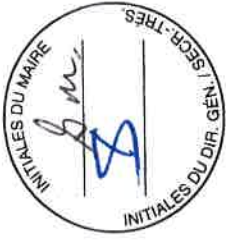
Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le plan zonage numéro U02 faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 194 est modifié. La modification est la suivante :

- Une partie de la limite de la zone inondable de la rivière Bécancour sur le lot 4 478 497 du cadastre du Québec est modifiée, le tout tel qu'illustré au plan à l'annexe 1 du présent règlement.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Gilles Marchand
Maire


Julie Galarnau
Directrice générale

(2019-04-011)

14. Autoriser le paiement de la facture de déneigement pour la toiture du centre Bieler, au montant de 3 960.89 \$ taxes incluses

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, et résolu d'autoriser le paiement de la facture de déneigement pour la toiture du centre Bieler, au montant de 3 960.89 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-04-012)

15. Autoriser le paiement à trappeur expert, pour services rendus, au montant 1 169.30 \$ taxes incluses

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser le paiement à trappeur expert pour services rendus, au montant de 1 169.30 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-04-013)

16. Autoriser l'achat d'une banque d'heure à Infotech

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser l'achat d'une banque d'heure à Infotech pour l'année 2019, au montant de 1 960.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

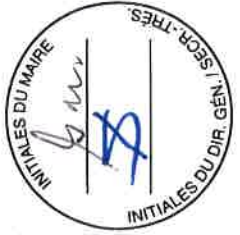
(2019-04-014)

17. Mandater la firme EXP afin de préparer l'argumentaire pour la modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard et résolu de mandater la firme EXP afin de préparer l'argumentaire pour la modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2019-04-015)

N° de résolution
ou annotation

18. Déposer une demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska suite aux exigences de la C.P.T.A.Q pour les 11 portes à l'hectare

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

Attendu qu'une demande d'exclusion a été autorisée par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec le 11 janvier 2018 portant le dossier # 412168;

Attendu que la Commission du territoire agricole du Québec exige que la municipalité régionale de comté d'Arthabaska modifie son schéma d'aménagement dans un délai de 24 mois de la date de la décision;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska afin de procéder à la modification du schéma d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-04-016)

19. C.P.T.A.Q. Alinéation des lots 4 477 759 et 4 477 758 d'une superficie approximative de 65,05 hectares

ATTENDU QUE le demandeur, Réal Caouette, est propriétaire des lots 4 477 759, 4 477 758, 4 477 757, 4 478 682 et 5 104 887 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 114,39 hectares ;

ATTENDU QUE le demandeur veut aliéner en faveur de sa fille, Lysanne Caouette, les lots 4 477 759 et 4 477 758 d'une superficie approximative de 65,05 hectares pour la production de petits fruits, axée principalement sur le bleuet mais également sur la camerise et l'amélanchier ;

ATTENDU QUE le projet de Mme Lysanne Caouette sera bénéfique pour l'agriculture et pour la mise en valeur des lots qu'elle désire acquérir de son père ;

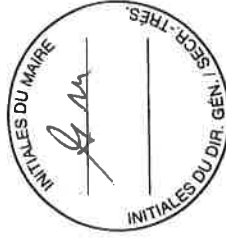
ATTENDU QUE l'expérience de Mme Lysanne Caouette dans le domaine de la canneberge lui permettra de réaliser son projet avec succès ;

ATTENDU QUE tant l'entité que veut acquérir Mme Lysanne Caouette et que celle que veut conserver le demandeur sont de superficies suffisantes pour pratiquer l'agriculture ;

ATTENDU QUE la taille de ces deux (2) unités est représentative de plusieurs entités foncières du secteur ;

ATTENDU QUE la demande n'aura pas d'incidence négative sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la Municipalité ;



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller M. Jean-François Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Réal Caouette ;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

N° de résolution
ou annotation

(2019-04-017)

20. Autoriser le paiement des factures pour les travaux de voirie effectués par JP Boivin, au montant de 2 120.72 \$ taxes incluses

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard et résolu d'autoriser le paiement des factures pour les travaux de voirie effectués par JP Boivin, au montant de 2 120.72 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-04-018)

21. Autoriser le remboursement de frais pour le défi 5/30, au comité des loisirs, au montant de 500.00 \$

Attendu la discussion des membres à ce sujet ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel et résolu d'autoriser le remboursement de frais pour le défi 5/30, au comité des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-04-019)

22. Autoriser l'inscription de l'inspectrice municipale au congrès de la COMBEQ

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne et résolu d'autoriser l'inspectrice municipale à procéder à son inscription au congrès de la COMBEQ, au montant 620 \$ plus taxes et frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

23. Correspondance

- Aucune

24. Varia

Aucun varia

25. Période de questions

M. Gilles Marchand, maire, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question conformément au règlement de la municipalité.

26. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;




Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, de lever l'assemblée à **19 heures et 56 minutes**.



Gilles Marchand
Maire


Julie Galarneau
Directrice générale

Le maire, M. Gilles Marchand, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.


Julie Galarneau
Directrice générale